

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD.

Excusé(s) : Hélène DREANO, Guénhaël THOMAS.

Non excusé(s) : Nadine GUEREC.

Madame Hélène DREANO donne pouvoir à Madame Delphine LE ROUX.

Monsieur Guénhaël THOMAS a donné pouvoir à Madame Isabelle LANTRIN.

Madame Laurence DREANO est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2023.

Après délibération, l'assemblée délibérante **approuve, à l'unanimité des membres présents,** le compte rendu de la dernière séance.

2) Restaurant scolaire 2023-2024 : révision des tarifs de restauration au 1^{er} septembre 2023.

Le conseil municipal, après discussion et après en avoir délibéré, **valide, à l'unanimité des membres présents,** les tarifs de restauration au 1^{er} septembre 2023 comme suit :

	Tarif ht au 1/01/23	Tarif ht au 1/09/23	Tarif ttc au 1/09/23
Déjeuner Adulte	3,3634 €	3,4979 €	3,6903 €
Déjeuner Élémentaire	2,8905 €	3,0061 €	3,1714 €
Déjeuner Maternelle	2,8905 €	3,0061 €	3,1714 €
Pénalité par couvert manquant en deçà par an	0,7630 €	0,7630 €	0,8050 €

3) Restaurant scolaire 2023-2024 : tarif du repas enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **fixe à l'unanimité des membres présents** le prix du repas enfant à 4,00 € au 1^{er} septembre 2023.

4) Restaurant scolaire 2023-2024 : tarif du repas adulte.

Après délibération, et à **l'unanimité des membres présents**, les membres du conseil municipal **fixent** le prix du repas adulte à 5,50 € au 1^{er} septembre 2023.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 18 septembre 2023 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 20 heures 20 .